

La porte étroite de la coopération

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

7 septembre 2018

Débatte et votée lors de la dernière plénière du conseil régional, la question de la coopération Caraïbe vaut le détour. Le plus souvent, les états délimitent les secteurs sur lesquels ils choisissent de coopérer. La coopération peut porter sur l'économie, la culture, la science, la diplomatie, la police, le judiciaire, la politique etc. Coopération juridique et policière ? Les délits commis par les ressortissants dominiquais sur notre territoire restent impunis, si ces derniers ont le temps de se réfugier dans leur pays. La Dominique s'oppose à toute coopération dans ce domaine. La Région Guadeloupe n'est pas habilitée à signer des traités d'extradition, a fait remarquer à juste titre Marie-Luce Penchard. Sur le plan économique, les États de la Caraïbe n'ont rien à négocier. Ils ont déjà le droit d'exporter en Guadeloupe leurs produits. À l'inverse, nous ne pouvons rien leur vendre en vertu des *negativ-list*. Coopération, ou commerce à sens unique ?

La Guadeloupe en tant que Région ne peut signer aucun traité avec ses voisins. Reste la coopération culturelle. À condition de vérifier qui paie quoi et combien. Quant à la coopération scientifique, lorsqu'elle vaut son pesant de découvertes, l'État, voire l'Europe, traite en direct avec les États de la Caraïbe. Marie-Luce Penchard a indiqué que le cœur de la coopération engagée avec l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) concernait la santé. Le cyclotron est un atout. Le nouveau CHU aussi. Les conventions qui seront signées dans ce domaine avec nos voisins devront veiller à s'assurer que l'équilibre économique de nos établissements ne soit pas mis à mal.

Nos élus ont négligé un domaine essentiel. C'est celui du changement climatique avec son cortège de phénomènes extrêmes : cyclones, raz de marée, inondations etc. La période pour s'y pencher est tout indiquée. Comment ces petits territoires dont nous sommes, vont-ils faire face ? Le traité de Paris du 12 décembre 2015 sur les changements climatiques a érigé la Caraïbe en région prioritaire sur cette question. Trois milliards

de dollars issus du privé et du public sont d'ores et déjà sur la table. Comment la Guadeloupe s'insère dans ce dispositif? Voilà un vrai sujet de coopération dont nos élus n'ont pas connaissance et auquel ils devraient très vite se consacrer.